

gée dans l'Oklahoma et le Texas, ce qui signifiera peut-être un accroissement des ventes de blé. Pourtant les États-Unis ont vendu jusqu'à 100 millions de boisseaux de blé au Japon, contre les 30 millions de boisseaux vendus par le Canada et moins de 30 millions par l'Australie, pays qui ne serait pas, aux yeux de bien des gens, un rival de taille.

Et puis, il y a le problème concernant la Chine. Nous lui avons vendu du blé. La reconnaissance de la Chine rouge par notre pays, par voie diplomatique, devrait accroître nos ventes dans ce pays, mais n'oublions pas qu'il y a détente dans les relations entre les États-Unis et Pékin et il ne serait pas du tout invraisemblable que les États-Unis, dont la politique de relance des exportations de blé vise à la vente d'au moins dix milliards de dollars, s'imposent sérieusement et que nous perdions une partie de nos ventes à la Chine.

En outre, l'Union soviétique a enregistré une récolte record de blé estimée à 98 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de 600 millions de boisseaux pour la campagne agricole qui vient de se terminer. Par conséquent, l'Union soviétique qui a acheté notre blé va être prête à en vendre à l'Europe occidentale, notamment à l'Allemagne de l'Ouest, à la Grande-Bretagne et à la France. Il est peu vraisemblable que nous vendions beaucoup de blé à l'Union soviétique, qui était de nos principaux marchés au cours des années 60. Même les ventes de farine à Cuba vont peut-être cesser.

Le seigle, le lin et le colza, ne devraient pas être inclus dans la mesure législative avant que toutes les parties intéressées aient été entendues. La raison a été jusqu'à présent excellente pour le colza, dont la récolte atteignait au 1<sup>er</sup> août le chiffre record d'environ 62 millions de boisseaux. Quarante-sept millions de boisseaux, soit environ 75 p. 100, ont jusqu'ici été livrés. Du côté du lin, on a livré 46 p. 100 de la récolte record de l'an dernier. La vente cette année n'a pas été très bonne. En ce qui concerne le seigle, la récolte a été modeste et de peu d'importance.

En ce qui concerne les minoteries, le rapport du comité d'examen de la commercialisation des céréales du Canada, remis à la Commission du blé le 12 janvier 1971, souligne les difficultés rencontrées par les minotiers dont la voix s'est perdue dans le désert. À ce rapport, le gouvernement fédéral et la Commission du blé ont fait la sourde oreille. Cette industrie estime maintenant que la Commission prendra quelques mesures fondées sur les recommandations de son propre comité présentées ainsi :

Il est regrettable que les minoteries canadiennes se trouvent gravement désavantagées lorsqu'elles entrent en concurrence sur les marchés étrangers de la farine sans parler des subventions accordées par d'autres pays exportateurs. C'est le résultat pratique des règles strictes qui régissent actuellement les achats conclus par les minotiers canadiens à des fins d'exportation.

Il est nécessaire que la réglementation actuelle de l'achat du blé soit modifiée afin de permettre aux minotiers d'acheter le blé nécessaire à des exportations ultérieures de farine aux prix d'exportation de la Commission. Les minotiers devraient également avoir droit à des rabais, à des primes, des prix à terme, au crédit ou devraient pouvoir vendre en devises locales lorsqu'on a recours à ces modalités pour la vente de blé et lorsque des ventes de farine viendraient s'y ajouter. Les minotiers devraient également avoir la possibilité de s'imposer sur les marchés du blé sans que les ventes de farine aient nécessairement été conclues, à condition que la position acquise en matière de vente de blé se transforme en exportation effective de farine dans des délais raisonnables.

[M. Ritchie.]

Voilà qui indique qu'il nous faut agir et que la Commission du blé est surchargée même sans qu'on l'oblige à s'occuper en plus du seigle, du lin et du colza.

Que dire maintenant de la situation actuelle de la commercialisation du colza. Dans un article intitulé «More control on prairie grains?» la Tribune de Winnipeg déclarait le 13 mai :

Ottawa cherche à déterminer s'il convient de retirer le colza, le lin et le seigle du marché libre pour donner à la Commission du blé le monopole virtuel du grain des Prairies. La Commission a actuellement le contrôle du blé, de l'avoine et de l'orge des Prairies et ces céréales ne peuvent être commercialisées que par son entremise.

L'article ajoutait ceci :

Les oléagineux relèvent cependant d'un domaine différent de celui des céréales actuellement sous le contrôle de la Commission du blé. Il s'agit d'un marché plus complexe et plus sujet à fluctuations. Le colza ne représente que 2 p. 100 de la production mondiale d'oléagineux. Il est en concurrence avec de nombreux succédanés et exige une réponse plus rapide aux demandes du marché. Il est totalement différent du blé dont les marchés sont statiques.

L'huile de colza fait concurrence au gras animal, aux huiles dérivées de la vie aquatique, du soya, de l'arachide et de fruits tropicaux, coco et le reste. Dans le passé, les ventes de colza ont été assez profitables. Il y a trois ans à peine, elles ont atteint environ 17 millions de boisseaux. L'an dernier, il s'agissait de 35 millions de boisseaux. Cette année, on estime que la production sera de 70 millions de boisseaux. Jusqu'ici, l'écoulement était assez rapide et, tandis que les autres grains ne se vendaient pas très bien, le colza assurait l'argent comptant dont les fermes avaient grand besoin. On compte exporter cette année 40 millions de boisseaux. Le phénomène honore en grande partie le commerce privé du grain et les producteurs de colza eux-mêmes, créateurs de ce marché. On ne voit pas très bien si la Commission canadienne du blé s'arrangera pour vendre le colza et si on maintiendra le marché des opérations à terme de Winnipeg ou si on utilisera d'autres marchés à terme mondiaux, probablement celui de Chicago. Le marché du colza suit de très près celui du soya et les fluctuations du marché du soya se répercutent presque simultanément sur celui du colza.

Au dire des cultivateurs, le marché du soya, du seigle et de la graine de lin, sous l'égide de la Commission canadienne du blé, est un sujet de désaccord. La situation ne se présente pas en termes absolus. D'après ce que j'ai pu voir, la plupart des plaintes mettaient en cause des cultivateurs victimes du système des contingents, parce que la capacité des élévateurs et la rapidité du transport avaient diminué, trop de grain, notamment trop de blé, congestionnait le système. Il arrivait qu'un contingent accordé à un producteur d'une région différerait de celui du producteur d'une autre région. Toutefois, la difficulté provient surtout des lacunes du système de transport et non pas du système de commercialisation auquel le colza était assujéti.

• (8.40 p.m.)

Ces possibilités semblent se présenter pour la vente du colza : la première serait de continuer à avoir un marché libre contrôlé par la Bourse des grains de Winnipeg ; la seconde serait de fermer le marché et la Commission du blé se chargerait alors de toutes les ventes, notamment celle de la graine de colza, et il lui faudrait trouver ses